



1. Fiche de demande d'admission (= inscription)

pour besoin d'interprètes, intermédiaire, travailleur social :

- la secrétaire vous l'envoie
ou
- vous la trouvez sur le site internet

2. Dossier à donner à la secrétaire :

- Fiche de demande d'admission (= inscription)
- +
- Document MDPH d'orientation SAVS (= notification)

3. Rendez-vous d'admission

avec l'intermédiaire et le travailleur social sur ce que vous avez besoin (interprètes, intermédiaire, travailleur social)

1. Présenter le SIAVS LSF29
2. Echanger
3. Ecrire le DIA (Document Individuel d'Accompagnement)

15 jours maximum

4. Document Individuel d'Accompagnement signé

à donner à la secrétaire pour 1 an

5. Votre projet

Vous pouvez faire appel au service, gratuitement
(interprétariat, intermédiation, accompagnement social,
atelier Pi sourd, ...)

6. Bilan de votre projet

1 fois par an